



PORT DE SAINTE-MARINE

CONSEIL PORTUAIRE

REUNION DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

Le conseil portuaire du Port de COMBRIT – STE MARINE s'est réuni le **Mercredi 18 Octobre 2023** en Mairie de COMBRIT sous la présidence de Monsieur LOUSSOUARN Christian.

Étaient présents en tant que membre du Conseil Portuaire (titulaire ou suppléant) :

- Monsieur Christian LOUSSOUARN, Président et Monsieur Pascal DOUREN, Adjoint chargé des affaires portuaires.
- Membres représentant les usagers du Port : Messieurs Laurent BUZIT, Jean-Claude EVENO, Daniel MARECHAL, Jean-Paul LE HIR et Thierry JAULT
Absent : Monsieur Stéphane LEHOUX.
- Membres représentant les services nautiques et associations liées à la plaisance : Messieurs Jean-Baptiste L'OLLIVIER, Johan MONFORT, Nicolas ROUX et Louis-Michel CASTRIC.
Absent excusé : Monsieur Tanguy BOUROULLEC
Absent : Monsieur Lionel TRELLU.
- Membres représentant la CCI : Monsieur Pierre-Yves MONFORT
Absents : Monsieur Guy DIQUELOU.
- Membre représentant le Conseil Départemental :
Absente : Madame Jocelyne PLOUHINEC.
- Membres représentant les pêcheurs professionnels :
Absents : Messieurs Jacques TANNEAU et Adrien NEDELEC
- Personnel communal concerné par la gestion du Port : Monsieur Romain LE NARZUL et Mlle Stéphanie POULLELAOUEEN.
Absente excusée : Mlle Gwénaëlle LIDER.

✓ Bilan de la saison 2023

Monsieur Romain LE NARZUL ouvre la commission en présentant les chiffres de la saison. Celle-ci a commencé très tôt, dès début juin. En juillet et août le taux de remplissage est moyen mais constant. Nous enregistrons moins d'escales (environ 1800 cette année contre 2200 l'an dernier) mais le chiffre d'affaire reste similaire à celui de 2022. Nous avons reçu des navires plus grands

Au niveau des chiffres Passeport Escales, nous enregistrons moins de recettes que l'an passé mais les chiffres restent supérieurs à ceux de 2020 et 2021. Nos usagers détenteurs du passeport ont également plus navigué. Ils ont conservé leurs 10 nuits gratuites mais au lieu d'avoir 5 nuitées dans la zone nord, et les 5 autres dans la zone sud, ils ont dorénavant 3 nuits en Cornouaille et les 7 autres nuits dans tout le réseau. Enlever la restriction Nord / Sud semble avoir reçu un bel accueil et paraît être adapté aux programmes de navigation. Il y a eu plus de places libérées, surtout des bouées qui ont toutefois plus de mal à trouver preneur pour des nuitées.

Les services quant à eux sont en baisse. Nous notons une diminution de recettes sur certains postes comme par exemple les mises à l'eau. Plusieurs suppositions sont émises pour justifier cette baisse : une météo moins engageante cet été, la hausse du prix du carburant, un problème de stationnement...

Les loyers du hangar et de Kerobistin ont augmenté et sont désormais prélevés hors charges. Le poste textile nous apporte une recette de 2100 €.

La location de vélos n'a pas fonctionné. Nous enregistrons seulement 7 locations soit 70 € reçus. Nous avons eu peu de demandes, contrairement aux années passées. La location des 2 vélos auprès de la Société Jour de vélos nous a coûté 400 € pour 4 mois de location. A noter que nous n'avons pas de place pour stocker les vélos. En journée ils étaient bien en vue devant le bâtiment mais la nuit ou les journées pluvieuses, ils étaient dans l'accueil du bureau. Les recettes des services s'équilibrent et c'est finalement le poste de la laverie qui génère le delta négatif par rapport aux chiffres des années précédentes. Nous reviendrons sur ce point particulier un peu plus tard.

✓ Cale de Carénage :

En vue de la certification Ports Propres, nous avons fait plusieurs analyses ces 3 dernières années. Même si les relevés sont de mieux en mieux (gros investissement dans les filtres et le curage du puisard), cela n'est pas encore optimal car on relève une forte présence de Cuivre. Les contrôles sont de plus en plus nombreux sur le littoral. Nous avons eu la visite de la Police de l'eau au mois de juillet qui a fait un prélèvement de sédiments. Ils ont constaté les efforts fournis mais à terme, cela ne passera plus. Le Sivalodet a également fait des analyses d'eau mais les points de collectes ne sont pas proches du port. Pour mémoire, 178 000 € ont été investis pour créer la cale de carénage. Il reste 8 ans d'amortissements soit 61 518 €.

Cinq possibilités s'offrent à nous :

1. Mise aux normes de la cale : de gros travaux sont à prévoir pour refaire le revêtement de la cale, mettre en place une cuve de rétention adaptée, installer une unité de traitement répondant aux exigences actuelles et une déchetterie portuaire.
2. Fermeture : Interdiction de carénage sur la cale et redirection des usagers vers l'aire de carénage de Bénodet dont la mise aux normes est prévue en 2024. La cale de Bénodet coûte 600 000 € et pourra accueillir 6 bateaux simultanément. L'Aire de carénage de Bénodet est fermée par arrêté préfectoral depuis le 1er octobre.
3. Politique zéro antifouling : seuls les bateaux dépourvus d'antifouling pourront accéder à la cale. Il faudra alors mettre en place une surveillance et une campagne de communication.
4. Carénage à flot : envisager le nettoyage à flot avec un système type Smart Fouling (nettoyage par brosse et récupération des déchets issus du brossage).
5. Modifier la cale : installer un tapis en caoutchouc sur la cale et une cuve de décantation dans le local pompe actuel. Cette cuve, d'un montant de 120 000 € est subventionnable à 50%. Comment fonctionne-t-elle ? L'eau arrive de la cuve de décantation de l'aire de carénage et se mélange avec les eaux pluviales de la zone technique. Une pompe équipée d'un flotteur va aspirer l'eau dès que le niveau de la cuve augmente vers le filtre. L'eau va passer à travers 4 étages de filtrations dans de la tourbe rétifée et ensuite à travers du charbon actif avant d'être rejetée dans le milieu. La tourbe est à renouveler tous les ans.

Nous avons peu de manœuvre pour faire mieux et à moyen terme, la cale risque d'être fermée, la tendance étant à la fermeture des cales immergeables.

Nous ne pouvons pas chiffrer le coût en eau et électricité car la cale n'a pas ses propres compteurs.

Monsieur Nicolas ROUX souhaite savoir comment on se situe par rapport aux autres ports. Nos tarifs restent compétitifs car en moyenne, un grutage coûte environ 400 € au Corniguel, une sortie d'eau sur remorque revient à 220 € aller/retour (à Bénodet).

Les recettes actuelles ne couvrent pas les frais de fonctionnement et d'amortissements. L'étude prévisionnelle annonçait 240 bateaux par an mais nous enregistrons entre 104 et 175 carénages annuellement.

Monsieur Christian LOUSSOUARN souligne qu'aucune autorisation concernant les rejets n'a été demandée à la Communauté des Communes au moment de la construction de la cale de carénage. Aujourd'hui quand on pompe la cuve, on pompe également les sédiments qu'on rejette dans le tout à l'égout. Il attire également notre attention sur le revêtement de la cale qui n'est pas suffisamment lisse et qui garde les particules.

Monsieur Romain LE NARZUL remarque que les frais de fonctionnement vont augmenter, notamment à cause des analyses qu'il faudra faire plus souvent et des filtres qu'il faut changer plus régulièrement.

Monsieur Nicolas ROUX constate en effet que la question se pose quant à investir 200 000€ pour accueillir 100 bateaux par an. C'est bien d'interdire mais faut savoir apporter des solutions.

Monsieur Johan MONFORT suggère d'étudier la pose d'une cuve étanche.

Monsieur Jean-Claude EVENO constate qu'en 21 ans d'existence, l'APPO a toujours entendu parler de la création d'une cale sous le pont.

La hausse des tarifs des carénages a été acceptée par la commission et a été validée comme suit en bureau municipal :

- Le tarif du jeton pour le laveur haute pression reste inchangé à 22 €.
- Les titulaires d'un contrat d'amarrage devront désormais s'acquitter de la redevance d'occupation journalière (la gratuité était appliquée jusqu'à présent) :
 - o Cat 1 – moins de 6 m = 40 €
 - o Cat 2 – de 6 m à 8.99 m = 65 €
 - o Cat 3 – de 9 m à 11.99 m = 90 €
- Pour les non titulaires d'un contrat d'amarrage, le montant a doublé :
 - o Cat 1 – moins de 6 m = 80 €
 - o Cat 2 – de 6 m à 8.99 m = 130 €
 - o Cat 3 – de 9 m à 11.99 m = 190 €

D'autres tarifs vont être revus à la hausse :

- Le taux horaire de la mise à disposition du personnel s'aligne sur celui des services techniques et passe de 36 € à 60€.
- La location du San Voran de 345€ à 400€ (surtout facturé au SIVOM pour la pose/dépose des chenaux plage). Cette prestation nous a rapporté 6100 € cette année.
- Le coût du remorquage est fixé à 70€ au lieu de 45€. Monsieur Romain LE NARZUL souligne que les remorquages ne sont pas de notre compétence car nous n'avons pas vocation à sortir de la concession. Les usagers du port ont toujours deux remorquages gratuits par an.

✓ Laverie

La laverie a été construite en 2016 avec un amortissement sur 15 ans.

De janvier à avril, aucun dysfonctionnement à signaler. Début mai, une panne a mis les machines à l'arrêt. L'intervention du technicien n'a eu lieu que fin mai / début juin. Deux jours après son intervention, le monnayeur est tombé en panne. Le délai d'intervention a été très long. Un problème de connexion est découvert entre le TPE et le modem fin juillet. Le devis de réparation d'un montant de 11 000 € HT a été envoyé courant septembre.

Monsieur Romain LE NARZUL note que les frais engagés sur le premier semestre sont de quasiment 900 €. Pour information, la meilleure année d'exploitation nous a permis de faire 2 141.03 € de bénéfices.

Monsieur Pascal DOURLEN estime que le port n'a pas vocation ni compétence à s'occuper de cela et explique que Photomaton pourrait reprendre à sa charge la laverie et nous reverserait 20% des recettes. Par contre l'eau et l'électricité seront toujours payées par le port.

Monsieur Christian LOUSSOUARN a été interpellé par Monsieur AUBERTIN (gérant du Super U Combrit) ainsi que l'ancien propriétaire du Prad à Bénodet, qui seraient d'accord de prendre à leur charge la laverie. Monsieur AUBERTIN a déjà ses propres techniciens car il exploite déjà les mêmes machines. Au Prad ils travaillent avec l'entreprise COADOU. Nous avons pris contact avec cette société afin d'obtenir un devis pour changer les machines.

Monsieur Romain LE NARZUL rappelle que le port étant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), nous avons obligation de faire des bénéfices.

✓ Règlement de Police :

Le règlement a été remanié cette année. Toutefois, quelques points vont à nouveau être modifiés ou ajoutés :

- Les personnes déjà sous contrat ne payent pas la liste d'attente (personne sur bouée et en attente pour une place de ponton, pour le même bateau).
- Concernant les attributions, il sera possible de refuser une fois la proposition faite sans perdre son rang. En cas de second refus, il faudra refaire une demande et repartir de zéro.
- Copropriétés : si une modification intervient au sein d'une copropriété, le transfert sera possible et elle pourra conserver son contrat si le bateau reste le même (notamment en cas de décès). Toute modification de copropriété doit être transmise au port (ajout/suppression de propriétaire, modification des parts etc.). Si la copropriété cesse et qu'il reste un propriétaire unique, celui-ci pourra également conserver une place à condition que la copropriété soit restée identique depuis 3 années. Cela sera mis en place pour éviter les copropriétés 'd'arrangements' à savoir accueillir un nouveau copropriétaire pour un an afin que celui-ci devienne propriétaire à part entière du navire et garde la place initiale alors qu'il n'est pas inscrit en liste d'attente. S'il y a un changement de contractant initial, le contrat deviendrait caduc. Si la copropriété cesse et que les propriétaires veulent chacun un emplacement, les plaisanciers doivent s'arranger entre eux. Si un propriétaire souhaite garder le navire sous contrat, il pourra conserver l'emplacement par contre les propriétaires qui achètent un nouveau navire ne seront pas privilégiés pour l'obtention d'un contrat d'amarrage et devront suivre les formalités de la liste d'attente. Ce point sera soumis au cabinet d'avocats.
- Mentionner le fait que les bateaux se verront proposer d'abord un contrat au Cosquer et qu'ils avanceront par la suite vers les autres zones au gré des départs. Idem pour les places de ponton qui seront d'abord proposées en extrémité côté chenal, puis plus à l'intérieur en fonction des mouvements.
- Les bateaux de caractère seront privilégiés dans le vieux port.

✓ Travaux 2024 :

Messieurs Christian LOUSSOUARN, Pascal DOURLIN et Romain LE NARZUL exposent les futurs travaux.

- La partie sud du ponton G sera changée. La partie médiane sera faite dans un second temps. L'accès au ponton sera condamné pendant le démontage (soit environ 15 jours). Monsieur Laurent BUZIT demande si la date des travaux a été arrêtée ? Pour le moment non, on estime le début des travaux à la mi-avril 2024, temps permettant.
- Travaux de la cale coz : une expertise géophysique va être faite pour déterminer l'état des fondations. Suivant les données collectées lors de l'évaluation, un forage devra être envisagé mais cela demandera une grosse logistique.
- La demande du permis est en cours concernant la réfection de la Coop. Une aire d'accueil PMR et passagers du petit bac va être créée. L'ancienne station-service sera démolie. L'état du mur de l'Ermitage (ancienne propriété de Jacques de Thézac) pose question. Une mise en demeure de sécuriser les murs va être émise, le mur le plus préoccupant étant celui qui longe l'escalier qui mène vers la résidence du Menez. Il faudra également revoir la signalétique demandée par l'architecte des bâtiments de France.

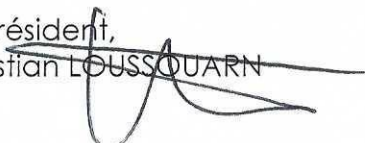
- En juin, des blocs de pierre sont tombés derrière le bureau du port. De nouveaux éboulis ont été constatés en septembre. Par arrêté, Monsieur le Maire a instauré un périmètre de sécurité sur la cale du bac ainsi que pour le sentier qui longe le mur dans la propriété de la Villa Trimen. Le dossier est actuellement dans les mains des avocats, la Villa Trimen s'appuie sur l'acte notarié qui notifie la propriété comme clos de mur. Un technicien est passé faire un état des lieux. La falaise sur la partie cale est sécurisable mais pas la partie derrière le bureau car il n'y a pas assez de recul pour installer un système de protection.

✓ **Questions diverses :**

- Les contrats vont être expédiés mi-novembre. Cela permettra d'avoir une meilleure visibilité du plan d'eau à l'échéance de réception des contrats et ainsi de pouvoir faire des propositions de places aux personnes sur liste d'attente, dès janvier 2024. Le macaron de stationnement sera expédié dans un second temps par la Mairie.
- Toul Ar Marc'h : beaucoup de satisfaction suite aux travaux engagés pour réaménager l'accès. Toutefois, et bien que les normes soient respectées, un gros devers est à noter sur le sentier PMR. Monsieur Gérard BRAUD va voir si une amélioration est possible.
- Monsieur Laurent BUZIT demande s'il n'est plus possible de recharger les batteries des bateaux. Monsieur Romain LE NARZUL confirme que cela reste possible si quelqu'un reste à bord. L'électricité a augmenté de 30 à 35% sur le premier semestre. La consommation d'eau devrait être à l'équilibre voire moindre car il y a eu moins de rinçage à quai.
- Eclairage : les associations des plaisanciers trouvent que l'éclairage public fait défaut dans la descente de Toul Ar Marc'h. Monsieur Pascal DOURLIN indique qu'en élaguant certains arbres, cela va éclaircir le passage. Monsieur Christian LOUSSOUARN annonce qu'une action est en cours sur la totalité de la commune pour passer à un éclairage public à LED.
Le réseau « LORA » va être déployé dans le département. Ce nouveau procédé permettra de mesurer le CO2, de commander à distance l'éclairage, en cas d'accident on peut rallumer la lumière sur la zone pour les secours...
Monsieur Jean-Claude EVENO suggère la pose d'éclairage solaire sur les pontons.
- Suite aux requêtes de l'APPO, voici les réponses apportées :
 - 2 brouettes supplémentaires vont être installées et des cadenas seront remis. On peut noter que les gens respectent le matériel.
 - Concernant les traverses, le projet est à l'arrêt car une étude est en cours sur la faune et la flore.
 - Les containers en place sur les parkings sont gérés par la Communauté des Communes et vont être équipés de capteur de remplissage. Monsieur Jean-Baptiste L'OLLIVIER suggère que les agents portuaires fassent des rondes plus régulières pour enlever les poubelles abandonnées sur les pontons.
- Monsieur Jean-Claude EVENO demande si l'arbre tombé près de la passerelle sera bientôt enlevé. Monsieur Christian LOUSSOUARN confirme qu'une seconde mise en demeure a été expédiée au propriétaire mais qu'il y a un processus à respecter, notamment au niveau des délais.
- Monsieur Christian LOUSSOUARN souhaite connaître le ressenti de Monsieur Pierre-Yves MONFORT sur cette saison. Comme le port, le petit bac enregistre une fréquentation quasi identique à l'an passé et ce malgré l'augmentation des fréquences journalières (7/7] dès le printemps).

La séance est levée à 19h35.

Le Président,
Christian LOUSSOUARN



Cale de carénage

DEPENSES

Acquisition :

	HT	
Sondage Kornog	1 800,00 €	
Publicité marché cale	1 238,06 €	
Relevé topo CIT LE GUELLEC	554,35 €	
Flux pollution ALEX MABILLE	801,32 €	
APAVE SPS	2 070,00 €	
Precisteeel tubes inox	2 085,64 €	
Darak traverse	1 170,00 €	
MOE CALE ARTELIA	12 025,00 €	
SADF	45 559,37 €	En fonctionnement
LE DU INDUSTRIE	19 300,00 €	et 310,00 €
KERLAN	25 116,00 €	
AR MARINA	29 827,00 €	et 3 445,90 €
MOE LOCAL	5 119,00 €	
Local tech GARIN	822,85 €	
Local LETTYY	7 768,56 €	
Local EMC	8 234,75 €	
Local QUEMERE	4 542,23 €	
Local KERCHROM	1 059,30 €	
Local RONARC'H	8 930,36 €	
TLE local	53,00 €	
	178 076,79 €	

Frais de fonctionnement cale de carénage :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Filtres ((Kerlan)			6 324,00 €		2 275,00 €	1 386,00 €	752,50 €		1 535,00 €		941,00 €	470,00 €	2 757,00 €	16 440,50 €
Vidange puissant		461,56 €	625,12 €	773,12 €	777,56 €	777,56 €	423,50 €	743,00 €	743,00 €			409,50 €	854,75 €	6 588,67 €
Entretien Lances, Pompe HP et		367,13 €	69,13 €		1 139,00 €	2 157,04 €		327,75 €	164,94 €	443,21 €	109,46 €	213,53 €		4 991,19 €
Traitement déchets		547,69 €		530,59 €	374,72 €	435,89 €	894,01 €	1 257,56 €	442,56 €	587,56 €	663,82 €	257,50 €	579,51 €	6 571,41 €
Analyses												1 359,88 €	1 050,06 €	2 409,94 €
Personnel = 23,95											2 119,58 €	1 724,40 €	1 844,15 €	5 688,13 €
Eau														- €
Elec														- €
TOTAL HT	0,00 €	1 376,38 €	7 018,25 €	1 303,71 €	4 566,28 €	4 756,49 €	2 070,01 €	2 328,31 €	2 885,50 €	1 030,77 €	3 833,86 €	4 434,81 €	7 085,47 €	42 689,84 €

Pas de factures en 2011

quotidien = 30min/carénage + entretien annuel = 20h

RECETTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Jetons	194 3 880,00 €	241 4 030,10 €	181 3 026,76 €	186 3 100,00 €	220 3 666,67 €	192 3 200,00 €	219 3 650,00 €	210 3 500,00 €	172 2 866,67 €	183 3 050,00 €	159 2 650,00 €	122 2 236,67 €	142 2 603,33 €
Redevances	17 830,00 €	18 769,23 €	18 836,12 €	20 933,33 €	26 1 133,33 €	29 1 510,83 €	31 1 441,67 €	28 1 313,33 €	25 1 255,83 €	26 1 175,83 €	22 1 143,33 €	14 716,67 €	25 1 504,17 €
Nombre carénages	-	-	-	-	-	-	-	175	154	-	137	104	114

Manque le détail de 4 carnets d'encaissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
RECETTES	4 710,00 €	4 799,33 €	3 862,88 €	4 033,33 €	4 800,00 €	4 710,83 €	5 091,67 €	4 813,33 €	4 122,50 €	4 225,83 €	3 793,33 €	2 953,33 €	4 107,50 €	56 023,87 €
DEPENSES		1 376,38 €	7 018,25 €	1 303,71 €	4 566,28 €	4 756,49 €	2 070,01 €	2 328,31 €	2 885,50 €	1 030,77 €	3 833,86 €	4 434,81 €	7 085,47 €	42 689,84 €
BENEFICE BRUT	4 710,00 €	3 422,95 €	-3 155,37 €	2 729,62 €	233,72 €	-45,66 €	3 021,66 €	2 485,02 €	1 237,00 €	3 195,06 €	-40,52 €	-1 481,48 €	-2 977,97 €	13 334,04 €
Amortissements		7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	7 689,82 €	92 277,84 €
BENEFICE NET	4 710,00 €	-4 266,87 €	-10 845,19 €	-4 960,20 €	-7 456,10 €	-7 735,48 €	-4 668,16 €	-5 204,80 €	-6 452,82 €	-4 494,76 €	-7 730,34 €	-9 171,30 €	-10 667,79 €	-78 943,80 €

Reste 8 années d'amortissements = 61518,56€

Cout du Lavomatique Hors Taxe

DEPENSES

Acquisition :

	2016
Lavomatique	34400,00
Pénalités de retard	1341,60
Travaux	9196,09
TOTAL HT	42254,49

Amortissement annuel 2915,52 sur 15 ans

Frais de fonctionnement du lavomatique :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lessive	332,25 €	145,57 €	452,25 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	335,00 €	335,00 €
Intervention photomaton					604,47 €	295,00 €	295,00 €	
Abonnement SIM	84,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €
Eau					987,35 €	398,30 €		
Electricité			2 360,44 €		1 135,76 €	821,33 €		899,95 €
TOTAL HT	416,25 €	397,57 €	3 064,69 €	702,00 €	3 429,58 €	2 216,63 €	882,00 €	1 486,95 €

RECETTES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	1 444,16 €	4 496,17 €	8 306,80 €	6 639,97 €	6 299,76 €	8 590,14 €	5 060,00 €	816,67 €
Frais bancaires	20,75 €	75,45 €	30,65 €	96,69 €	84,61 €	71,56 €	79,98 €	15,94 €
TOTAL NET	1 423,41 €	4 420,72 €	8 276,15 €	6 543,28 €	6 215,15 €	8 518,58 €	4 980,02 €	800,73 €

BENEFICE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
RECETTES	1 423,41 €	4 420,72 €	8 276,15 €	6 543,28 €	6 215,15 €	8 518,58 €	4 980,02 €	800,73 €	41 178,04 €
DEPENSES	416,25 €	397,57 €	3 064,69 €	702,00 €	3 429,58 €	2 216,63 €	882,00 €	1 486,95 €	12 595,67 €
Personnel du port 52h/an	1245,4	1245,4	1245,4	1245,4	1245,4	1245,4	1245,4	1245,4	9963,2
BENEFICE BRUT	-238,24 €	2 777,75 €	3 966,06 €	4 595,88 €	1 540,18 €	5 056,55 €	2 852,62 €	-1 931,62 €	18 619,17 €
Amortissement annuel		2915,52	2915,52	2915,52	2915,52	2915,52	2915,52	2915,52	20408,64
BENEFICE NET	-238,24 €	-137,77 €	1 050,54 €	1 680,36 €	-1 375,35 €	2 141,03 €	-62,90 €	-4 847,14 €	-1 789,47 €

Taux horaire = 23,95€

Reste 8 années d'amortissement = 23324,16€